

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 19 avril 2022

Le chiffre : 31,8* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1^{er} trimestre 2022 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est pour les projets en faveur de l'eau
(*hors primes pour épuration)

[Focus sur les économies d'eau]

Au cours du premier trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **254 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.

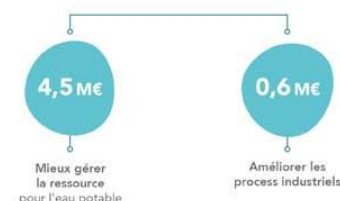
En particulier, l'objectif d'économiser 30 Mm³ d'eau par an à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée se poursuit et depuis le début de son 11^{ème} d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau a apporté 5,1 M€ pour 32 projets d'économie d'eau en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2022 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

- **76 % des aides (24,3 M€)** sont attribués pour **améliorer l'alimentation en eau potable et l'assainissement** des collectivités :
 - **16,6 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 13,2 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (5,8 M€), et 3,3 M€ pour leur traitement ;
 - **7,7 M€ pour l'eau potable**, dont 6,8 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale, et 0,6 M€ pour les études de diagnostic et la gestion patrimoniale des ouvrages ;
- **20 % des aides (6,3 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 3,3 M€ consacrés aux « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE), rémunérations versées à des agriculteurs pour des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, 2,1 M€ pour renaturer les cours d'eau, et 0,6 M€ pour l'animation territoriale ;
- **enfin, les 4 % des aides restants (1,2 M€)** vont respectivement à la **réduction des pollutions industrielles (0,6 M€)**, à la **gestion de la ressource en eau (0,4 M€)** et aux **actions d'amélioration des connaissances et de communication (0,2 M€)**.



5,1 M€ investis par l'agence de l'eau
entre 2019 et 2021 pour financer 32 projets
permettant une économie d'eau de 1,4 million de m³.



Parmi les projets aidés, des opérations remarquables en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

DOUBS Un nouveau bassin enterré de stockage des eaux de pluie au sud-ouest de Besançon.

Grand Besançon Métropole va construire un nouveau bassin de dépollution et de stockage au sud-ouest de la ville de Besançon, dans le complexe sportif de la Malcombe. Actuellement, les déversements directs annuels d'eaux non traitées dans le Doubs, via les déversoirs d'orage, représentent environ 8% des flux de pollution. Ces rejets de pollution par temps de pluie dans le milieu naturel doivent être, d'ici dix ans, réduits à 5% maximum du flux total transitant dans le réseau d'assainissement. La construction du bassin de 20 000 m³ devrait notamment permettre de limiter le nombre de déversements à une dizaine par an, contre 40 aujourd'hui. Cette opération, inscrite au contrat 2019-2021 avec Grand Besançon Métropole, reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 4,5 M€**.

JURA Aménagement d'une passe à poisson sur le barrage d'Orchamps

La direction Territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France (VNF) va rendre franchissable par les poissons le seuil d'Orchamps en aménageant une passe à poissons. Cet ouvrage vise à décroiser un linéaire total de 9,4 km sur le Doubs entre Audelange et le barrage de Ranchot, qui n'est pas encore doté de passe à poissons. Cette passe à poissons permettra également d'ouvrir le passage vers la Morte et les Doulonnas qui offrent des frayères potentielles. Pour ce projet de restauration de la continuité écologique, **l'agence de l'eau apporte une aide de 424 100 €**.

CÔTE D'OR Réparation des fuites d'eau dans 4 communes de Dijon Métropole

Les communes de Dijon, Daix, Fontaine-les-Dijon et Hauteville-les-Dijon vont bénéficier d'un programme de renouvellement de leurs canalisations fuyardes afin de réduire les pertes en eau et de limiter les prélèvements dans les ressources de Dijon Métropole, qui sont déficitaires. L'agence de l'eau attribue à ODIVEA, Délégué de Service Public de Dijon Métropole, **une aide de 325 000 €** pour une économie d'eau estimée à 94 966 m³/an.

FOCUS SUR LES ECONOMIES D'EAU EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Les économies d'eau et la réduction des prélèvements dans les milieux aquatiques sont des priorités de l'agence de l'eau. En Bourgogne-Franche-Comté, depuis le début de son 11^{ème} programme 2019-2024, elle a attribué 5,1 M€ d'aides à 32 projets qui ont permis de générer 1,4 million de m³ / an de nouvelles économies d'eau, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de la taille de Dole répartis ainsi :

- **4,5 M€ d'aides** pour mieux gérer la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable des collectivités, soit 1,1 Mm³ d'eau économisés ; il s'agit essentiellement de travaux de réduction des fuites et de renouvellement des réseaux ;
- **0,6 M€ d'aides** pour améliorer les processus industriels, soit **290 000 m³** économisés.

Ces efforts de réduction des prélèvements ont porté essentiellement sur les territoires en déséquilibre quantitatif ou en équilibre précaire identifiés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, mais également en dehors de ces territoires grâce à l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 » de l'agence de l'eau, au titre de l'adaptation au changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour

améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner –

leslie@plus2sens.com 06 76 33 55 15